

A l'origine des Plougeau

Un grand merci à Emmanuel Rosset, pour l'émulation complice à percer le mystère des Plougeau, ses relectures patientes et ses transcriptions éclairs ... et à Monique de La Rocque, pour ses contributions latines...

Tous les actes de notaires cités dans cette notice se trouvent aux Archives Départementales du Cantal à Aurillac, et ont été indexés par l'association généalogique Aprogemere dans le cadre de son programme d'indexation des minutes notariales.

Parmi toutes les familles qui ont participé au vaste mouvement d'émigration commerciale vers l'Espagne, et notamment celles qui ont constitué la compagnie de Chinchon, il en est une qui se singularise par une spécificité : la famille Plougeau.

Là où les Crueghe, Maisonobe, Vermenouze et autres Lac et Montreisse composent des lignées nombreuses à chaque génération, qui s'entrecroisent à l'infini au gré des stratégies matrimoniales, de Ytrac à Crandelles et de Jussac à Ayrens, le patronyme Plougeau reste étonnamment peu répandu, et tous les rameaux semblent converger vers une seule lignée.

On parle d'un patronyme **monophylétique** pour désigner ce genre de phénomène très peu répandu dans nos contrées, lorsque tous les porteurs descendent d'un seul ancêtre fondateur. Il est parfois possible d'en observer une apparence sur quelques générations¹, mais une fois parvenu à un acte originel, le plus souvent le mariage d'un individu étranger à sa contrée d'accueil, le chercheur voit sa branchiole rejoindre une cohorte beaucoup plus nombreuse d'individus porteurs de ce nom dans son terroir d'origine, et aux parentèles incertaines.

Avec les Plougeau, rien de cela, et tous les chercheurs qui les ont croisés, marchands au Puech de Crandelles ou à Tourtoulou de Reilhac, et ont ensuite remonté le fil, sont généralement parvenus, non sans mal, jusqu'à Nozeyrolles de Saint-Simon.

Ainsi, lorsque Bertrand Ploughau passe en 1674 contrat de mariage avec Agnès Loubière à Aurillac², lui et ses parents Raymond et Delphine Lafon demeurent « *de présent au village de Vialette, paroisse de St Simon* », formulation qui ne laisse pas de doute sur le fait que cette origine est récente.

De fait, Raymond Plougeau et sa femme sont fermiers de propriétaires, et fixent leur résidence au gré des baux qu'ils passent : en 1669 ils sont fermiers de Charlotte de Villaret, veuve de Jean de Veyre, pour son domaine de Vialette. Ce bail sera renouvelé en 1675. Plus tôt (janvier 1651), ils avaient pris en fermage le domaine de Fontrouge à Aurillac, auprès de Françoise de Prallat³, après l'avoir été de Jean Tortolou, pour son domaine del Meynial, à Crandelles⁴.

Dans son CM avec Delphine Lafon en 1645⁵, passé dans la maison d'Antoine de Passefons, conseiller et magistrat au siège présidial, dont les Lafon sont fermiers de beau-père en gendre, on apprend enfin que Raymond est fils de George(s) Ploghau et Antoinette (de) Tourtoulou, habitants du village de Nozeyrolles, à St Simon.

¹ Par exemple, à Omps et ses environs, tous les porteurs jusqu'à aujourd'hui du nom Carnus descendent de Antoine Carnus, originaire de Quézac, et marié à Omps en 1724

² Contrat de mariage passé en 1674 chez Delon (Aurillac), cote 3_E_32-65 (73è acte de la liasse)

³ Bail afferme passé en 1651 chez Delon (Aurillac), cote 3_E_32-20 (4è acte de la liasse)

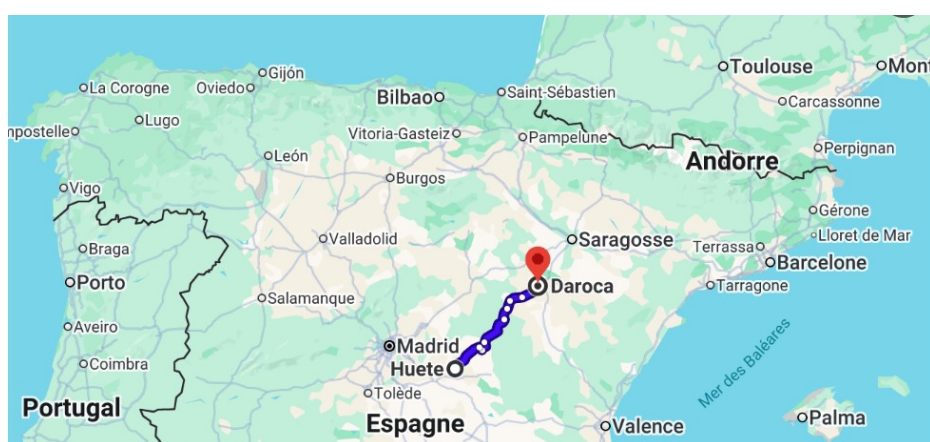
⁴ Quittance passée en 1651 chez Cailar (Aurillac), cote 3_E_16-117 (45è acte de la liasse)

⁵ Contrat de mariage passé le 26 février 1645 chez Delolm (Aurillac), cote 3_E_32-12 (63è acte de la liasse)

C'était jusqu'à il y a peu là que s'arrêtaient la plupart des généalogies des Plougeau / Ploughau / Ploghau.

Mais de nouvelles indexations, menées avec abnégation par nos adhérents dans des registres notariaux toujours plus anciens, ont permis de repousser ces limites.

D'abord en trouvant une explication à pourquoi on ne trouvait plus trace de Georges Ploghau en dehors de cette mention dans le mariage de son fils. En effet, le 4 mai 1623⁶, Antoinette Tortoulou accorde quittance à Georges Laborie, de Crandelles, et Pierre Crueghe, de Saint-Cernin qui viennent de lui remettre 50 pistoles coing d'Espagne et 137 réals monnaie d'Espagne ainsi qu'une obligation consentie par Pierre Crueghe, de Messac (Crandelles) et Antoine Montreisse d'Arpajon, de la somme de 136 réals monnaie de Castille, passée en la cité de Huette⁷ au royaume d'Espagne lesquels ont juré, *« la main levée au ciel, avoir trouvé le tout dans les habits dudit feu Georges Plougeau incontinent après son décès lequel feu Plougeau serait décédé en la cité de Daroca le lendemain du jour de la Noël dernière de maladie en leur compagnie en retournant du royaume d'Espagne en la présente province de Haute Auvergne »*.



Georges Ploghau et Antoinette Tourtoulou avaient passé leur contrat de mariage le 6 février 1606⁸. Pour lui, c'est un remariage : il était veuf de Antoinette Delteil avec qui il avait passé son CM le 22 mai 1585⁹.

On connaît de lui au total au moins 7 enfants ; en effet, en mai 1613, malade, il avait fait son testament, léguant :

- à Agnès et Marguerite ses filles 120 L. 15 sols en une série d'obligations (passées de 1585 à 1613), ainsi qu'un lit garni d'une couverte à chacun et des draps payable quand se marieront (ces 2 là ne sont pas dits enfants de Antoinette Tourtoulou)
- à Pierre, autre Pierre et Marguerite ses enfants et de A Tourtoulou, 60 livres chacun (+ pour Marguerite un lit garni de 2 couvertes et des draps)
- et désignant sa bien aimée femme A. Tourtoulou comme héritière universelle

Rétabli, Georges révoqua ce testament devant le même notaire en août de la même année. Plus tard ils eurent Jeanne¹⁰ et donc Raymond, qu'on a évoqué plus haut.

⁶ Quittance passée en 1623 chez Cailar (Aurillac), cote 3_E_16-17 (108^e acte de la liasse)

⁷ Probablement Huete, aujourd'hui dans la province de Cuenca, communauté autonome de Castille La Manche, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Chinchon. Daroca se situe en ligne droite sur le chemin qui mène de Huete à la Lavarre, par Saragosse et le col du Somport

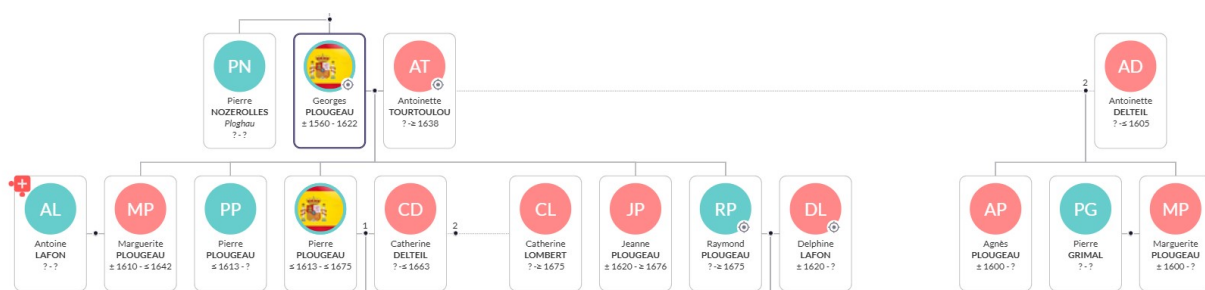
⁸ Contrat de mariage passé en 1606 chez Varet (Aurillac), cote 3_E_94-14 (28^e acte de la liasse)

⁹ Contrat de mariage non retrouvé, mais notamment cité dans une quittance après décès en 1623, ainsi que dans le contrat de mariage de sa fille Marguerite devant Cailar (Aurillac) le 7 février 1633, cote 3_E_16-35 (27^e acte de la liasse)

Pierre l'ainé, frère de Raymond, prit la suite de son père dans ses voyages espagnols :

- lorsqu'il se marie une 1^{ère} fois en 1642, avec Catherine DelTheil¹¹, le père de la mariée se trouve en Espagne.
- 7 ans plus tard, il teste¹² avant de partir en Espagne en faveur de sa fille Delphine.
- En 1662, il prend en bail afferme auprès de Géraud Destannes, conseiller et avocat au présidial, son domaine situé à Veyraguet (Arpajon)
- Mais il teste à nouveau en 1665 depuis Nozerolles¹³, avant un nouveau départ pour l'Espagne, en faveur de ses enfants Delphine, Raymond et Pierre ; sa 1^{ère} femme est entre temps décédée, et il s'est remarié à Gabrielle Lombert (Longvern), mais désigne son frère Pierre *le jeune*, comme héritier universel.

Il décède avant 1675, année au cours de laquelle sa fille Delphine s'acquitte de 203 livres envers sa marâtre en application du CM de 1663, en partie avancés par Jean Lombert, à qui elle a affermé le domaine de Nozeyrolles¹⁴.



L'histoire pourrait s'arrêter là. Emmanuel Rosset, avec qui j'échangeais de manière épisodique à leur sujet, me dit un jour :

« Les plus vieux Ploghau que j'ai dans ma base sont à Nozeyrolles moi aussi.

- A savoir le Georges dont on parle
- Mais aussi Pierre Ploughau marié avec Agnès Ouvrier, contemporain de Georges, donc peut-être son frère ? mais je n'ai aucune preuve.

Mon plus vieux Plougeau est justement un Antoine Plougeau, de Belliac paroisse de St Simon, déjà décédé le 23.4.1590, date à laquelle sa veuve Catherine Duc est encore en vie. Seraient-ce les parents de Pierre ? Indémontrable pour l'instant. »

Comme j'avais vu précédemment, sur 2 générations, des Theil devenir Deltheil, j'eus l'idée saugrenue de taper dans notre base non pas Duc, mais Delduc. Ce qui me fit tomber sur un contrat de mariage qui attira ma curiosité, entre un certain Antoine Nozeyrolles et une Catherine Delduc. Et qui me donna de lire ceci¹⁵ :

¹⁰ Connue par la donation (filative) qu'elle fait en 1675 à sa nièce Delphine (fille de Pierre l'ainé) de tous ses biens en 1675. Comme Delphine était mineure en février 1675, la tante Jeanne réédite sa donation devant notaire en septembre 1676.

¹¹ Contrat de mariage passé chez Cailar (Aurillac) le 29 juin 1642, cote 3_E_16-47 (139^e acte de la liasse)

¹² Testament passé chez Cailar (Aurillac) le 27 octobre 1649, cote 3_E_16-111 (70^e acte de la liasse)

¹³ Testament passé chez Delolm (Aurillac) le 5 novembre 1665, cote 3_E_32-49 (89^e acte de la liasse)

¹⁴ Quittance passée chez Pipy (Aurillac) le 6 avril 1675, cote 3_E_79-60 (133^e acte de la liasse)

¹⁵ Contrat de mariage passé devant Fornolz (Aurillac) le 31 mai 1586, cote 3_E_46-12 (63^e acte de la liasse)

*« L'an mil cinq cent quatre vingt et six et le dernier jour du mois de may en la ville d'Aurillac et dans la maison du notaire royal soussigné environ heure de midi dudit jour ont été personnellement établis Anthoine Nozeyrolles **dit Ploghau** du village de Nozeyrolles paroisse de Saint Simon d'une part et Catherine del Duc fille à feu Pierre et Pierre del Duc son frère dudit village (...) »*

Un an plus tôt¹⁶, ce même Antoine Nozeyrolles, **dit Plogal**, du même village vendait pour 66 livres tournois une terre située à Nozeyrolles à Jehan Tortolo aîné fils à feu Jehan aîné du village de Tortollo, paroisse de Reilhac, confrontant notamment avec un autre pré des héritiers de feu Jacques Hébrard, chaudronnier quand vivait dudit Aurillac

Et quelques semaines après son propre remariage, en mai 1586¹⁷, Antoine Nozeyrolles, **dit Ploghal** passait avec son fils Georges, un long acte où l'on apprend que Catherine Delduc, sa 2nde épouse ne s'entendait pas du tout avec sa bru Antoinette Delteil ; au point que le fils demanda à son père de *« luy voulloir bailler sa part et portion en deniers (...) de ce q(ue) luy peult competter et ap(ar)tenir au moyen de la donna(ti)on q(u)i luy avoict faicte de lamoytie de tous et ch(ac)uns ses biens aud(it) c(on)tract de mariage afin qu'il se retire apres avec sad(it) famme. Lequel NOZYROLLES pe(re) accordant led(it) différend estre entre lesd(ites) fammes et afin qu'ils puyssent vivre a p(ar)t et en paix auroict accorde de leur randre et restituer les sommes qu'il pourroit avoir receues de lad(ite) dot ensemble. »*

On apprend aussi dans cet acte que Marguerite Laviale, femme d'Antoine et mère de Georges, était encore en vie au CM de son fils en mai 1585 ; son mari s'étant remarié en mai 1586, cela permet d'encadrer assez précisément la date de son décès.

Ainsi Ploghau/Plougeau serait un surnom... devenu patronyme à part entière... Cette révélation nous ouvrit, à Emmanuel et moi, tout un nouveau pan de recherche...

Car Antoine Nozeyrolles est bien présent dans nos bases :

- 1) Pour son mariage le 29 janvier 1561 avec Marguerite Lavialle, où il est indiqué qu'il est fils à Jehan **dit Plouzal**¹⁸.

Jehan Nozeyrolles dit Plouzal avait eu au moins 5 enfants :

- Le dit Antoine dont nous venons de parler
 - Jeanne, qui le même jour que son frère épouse Georges Lavialle, le frère de Marguerite¹⁹
 - Bénêche, que nous connaissions déjà sous le nom de Benêche Ploghau comme veuve en septembre 1590 d'un certain Jehan Delherm, et à qui Guinote Delherm sa belle-fille et fille de ce dernier fit don de tous ses biens avant de mourir²⁰. Sa filiation d'avec Jehan est attestée par le testament de ce dernier du 8 mars 1574²¹
- Jehan, « absent du pays et au royaume d'Espagne » lors du même testament
 - Agnès, également connue par mention dans le même testament

¹⁶ Acte divers passé devant Boissadel (Aurillac) le 24 mars 1585, cote 3_E_10-64 (90^e acte de la liasse)

¹⁷ Acte divers passé devant Textoris (Aurillac) le 8 juillet 1586, cote 3_E_93-53 (27^e acte de la liasse)

¹⁸ Contrat de mariage passé devant Boissadel (Aurillac) le 29/01/1561, cote 3_E_10-42

¹⁹ Contrat de mariage passé devant Boissadel (Aurillac) le 29 janvier 1561, cote 3_E_10-42

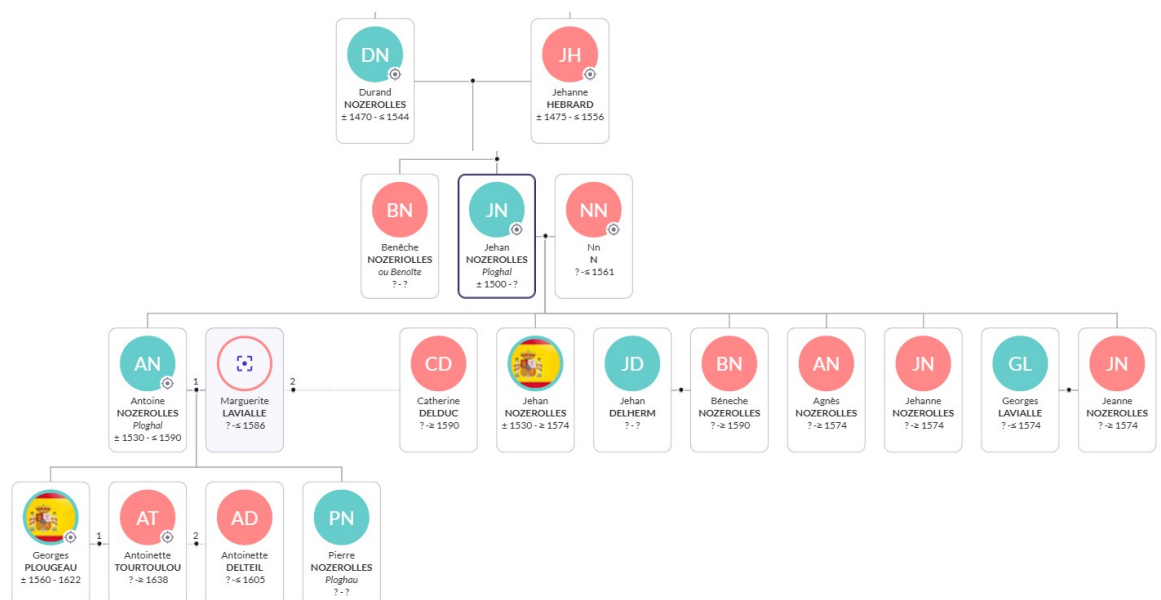
²⁰ Acte divers passé devant Varet (Aurillac) le 20 septembre 1590, cote 3_E_94-6 (99^e acte de la liasse)

²¹ Testament passé devant Boissadel (Aurillac) le 8 mars 1574, cote 3_E_10-54 (20^e acte de la liasse)

Enfin, par un acte passé en 1556 par sa sœur Benoitte Nozeyrolles²², par lequel elle renonce à ses droits légitimaires au profit de son neveu Antoine, on apprend que Jehan Nozeyrolles et elle étaient les enfants de Durand Nozeyrolles et Jehanne Hébrard.

Ce Jehan était-il alors celui qui, en 1544²³, « fils à feu Durand », passe un acte en tant qu'emphytéote de Jeanne La Treille ? C'est probable, encore que cet acte n'en fournisse aucun indice.

On parvient donc à la parentèle suivante :



Doit-on vraiment se dire qu'on s'arrêtera là ?

Que penser alors de ce double contrat de mariage passé en 1461 ?

- Pierre NOSAYROLES senior x SALVATGES Marguerite²⁴
- Pierre NOSAYROLES junior x SALVATGES Helips²⁵

Laissons la parole à Monique de la Rocque, pour la traduction de cet acte en latin :

« Astorg de Salvatges habitant du village de Laynayrie paroisse de Polminhac constitue une dot à sa fille Helips pour son mariage avec **Pierre de Nosayroles junior fils de Jean** du village de Nozerolles paroisse de Saint-Simon : 30 écus d'or bon et de juste poids ayant cours dans le royaume de France, plus une cote de drap de brunette, une autre cote de drap de pers, une autre cote de drap de gris, plus une gonelle de palmelle et une gonelle de blanquet de Marvejols pour les vêtements dotaux de ladite Helips, plus deux couvertures, deux lincolx et une demi nappe pour son lit dotal. Et il a promis de payer et fournir tout cela auxdits futurs époux ou à l'un d'eux ou à leurs héritiers aux termes qui suivent : 10 écus d'or, le lit et les vêtements dotaux avant l'anneau ou la consommation du mariage, puis un écu d'or par an à la fête de la purification de la Saint-Vierge en commençant à celle de l'année prochaine.

Il avait sans doute constitué le même jour la même dot pour son autre fille Marguerite, qui épousa **Pierre de Nosayroles senior**, fils de Jean lui aussi, car :

²² Acte divers passé devant Boissadel (Aurillac) le 21 novembre 1556, cote 3_E_10-24 (121^e acte de la liasse)

²³ Acte divers passé devant Capolel (Aurillac) le 29 septembre 1544, cote 3_E_18-46 (45^e acte de la liasse)

²⁴ Contrat de mariage passé devant Taveghe (Aurillac) en 1461, cote 3_E_91-4

²⁵ Contrat de mariage passé devant Taveghe (Aurillac) en 1461, cote 3_E_91-4

Marguerite et Helips Salvatges filles d'Astorg, et de Jeanne (sans patronyme) son épouse, âgées de plus de douze ans, mais de moins de 25 (« minores XXV annis », c'est l'origine de notre « mineurs ») à ce qu'elles ont dit, et comme il appert de leur aspect corporel, moyennant la dot à elles constituées, renoncent à tous autres biens paternels. Témoins Hugues de Cas prêtre du village de Pruns paroisse de St Santin Cantalès, et Jean Latournerie du lieu de Carennac au diocèse de Cahors.

Jean de Nosayroles, en faveur et contemplation des deux mariages qui doivent se célébrer en face de Sainte Mère Eglise, donne à ses deux fils Pierre senior et Pierre junior la moitié de tous ses biens, l'autre moitié leur sera donnée après son décès, à charge de marier et doter bien et décentement leurs sœurs et de donner leur légitime aux autres fils du donateur.

Jean de Nosayroles et ses deux fils reconnaissent avoir eu et reçu d'Astorg de Salvatges, 20 écus d'or, les lits et vêtements dotaux, sauf deux couvertures qui doivent être payées aux futurs époux dans un an, et ce en déduction des deux dots. Suivent les clauses de restitution. »

On ne peut s'empêcher de penser que l'un de ces deux couples pourrait bien être les parents de Durand, dont la naissance peut être estimée à env. 1470, encore qu'il faudra espérer que soient indexés de nouveaux actes qui en apporteraient la preuve.

Epilogue

Les Plougeau sont donc des Noze(y)rolles qui affublés d'un surnom, Ploghau ou Plouzal, ont fini par abandonner leur patronyme initial, associé à leur village éponyme. Le nom Noze(y)rolles attesté depuis au moins 1461, cesse quant à lui définitivement d'être utilisé dans nos bases en 1586²⁶.

Que pouvait désigner ce surnom ? le Tresor dou Felibrige donne deux pistes avec les définitions suivantes, l'une liée à la pluie, l'autre à la paille d'une gerbe :

PLUIADO, PLUJADO (rh.), PLEJADO (l.), PLOUIADO, PLOUJADO (g.), PLEJAT, PLUJAT, PLOUJAL, PLOJAL (l.), s. Ondée de pluie, averse, guilée, giboulée, v. groupado, marsencado, raisso, regiscado, ruscle, ramado, rcvassado. Quouro vendra grando plejado ? J. JASMIN. PROV. Longo secado, Longo pluado. PROV. LANG. Quand lou Cantal tiro, L'autan sello e brido E lou ploujal Mouto à chabal.	PLUJOUN, PLUJOU (l.), s. m. Quantité de paille que produit une gerbe, lorsqu'on a choisi celle qui n'était pas froissée, en bas Limousin. R. pluja. PLUJA, v. a. Mettre le fourrage en veillot-tes, en prévision de la pluie, v. abrasseja. R. pluejo.
---	--

Quant à Noze(y)rolles, il s'agit d'un toponyme qui désignerait un lieu planté de noyers, et que l'on retrouve dans 3 autres communes du Cantal à savoir Anglars-de-Salers, St-Mary-le-Plain et Pierrefort (No(u)zerolles).

Restent quelques dernières pièces pour compléter le puzzle :

- Ce CM en latin du 20 janvier 1536²⁷, passé entre Antoinette Lasanhe fille de feu Antoine du village de La Martinie paroisse d'Ytrac, et **Antoine Nozeirolles** du village de Nozeirolles paroisse de Saint-Simon ; s'agirait-il d'un frère de Jean et Benêche fils de Durand ? Cet Antoine s'était installé à Ytrac et procéda en 1540 à un échange de terres avec Guérin de Conquans, seigneur de Montheil, paroisse de Naucelles²⁸.
- Cet acte en latin du 19 juin 1535²⁹ par lequel Jean Laguerinie habitant du lieu et paroisse de Saint-Jean-de-Done revend à **Maronne Nozeirolles** veuve de Pierre Lacoste aussi de Saint-Jean-de-Done un pré qu'il avait acheté en 1531 à feu Jean Lacoste, apparenté à Pierre Lacoste (sans précision), situé à Saint-Jean-de-Done.
- Cette vente du 04/07/1498, passée entre **Guillaume Nozeyrolles**, prêtre d'Aurillac, et Jacques Dulaurens, marchand³⁰

En attendant les prochaines trouvailles de nos photographes et indexeurs...

²⁶ hormis une dernière mention en 1624, qui concerne Pierre, frère de feu Georges

²⁷ Contrat de mariage passé chez Boissadel (Aurillac) le 20 janvier 1536, cote 3_E_10-14 (302^e acte de la liasse)

²⁸ Acte divers passé chez Capolel (Aurillac) le 22 novembre 1540, cote 3_E_18-60 (22^e acte de la liasse). Acte à la calligraphie et à l'état de conservation remarquables.

²⁹ Acte divers passé chez Boissadel (Aurillac) le 19 juin 1535, cote 3_E_10-14 (236^e acte de la liasse)

³⁰ Acte divers passé chez Juery (Aurillac) le 7 avril 1498, cote 3_E_59-1 (385^e acte de la liasse)